



## Licenciement abusif garde partage

Par **Litigesr**, le **21/02/2024** à **07:05**

Bonjour,

dans le cadre d'une garde partagée notre co famille a brutalement mis fin au contrat en faisant un licenciement pour faute grave selon nous totalement injustifié. La co famille n'a donc pas réalisé le mois de préavis. En tant que co-famille restante nous devons donc assumer le coût d'une garde simple de manière brutale. Avons nous possibilité d'un un recours contre la cofamille qui abuse de son pouvoir ? La co famille a également dérober les affaires de notre fille qui étaient à leur domicile et qu'ils refusent de nous rendre.

nous espérons que la nounou attaque cette famille pour licenciement abusif, mais elle ne connaît pas le coût d'un avocat pour réaliser la démarche.

Par **Visiteur**, le **21/02/2024** à **09:35**

BONJOUR...

Je suppose que vous envisagez un recours juridique.

Préalablement, vous devez passer par la médiation ou la conciliation.

Le juge a un devoir de conciliation des parties. Il peut tenter lui-même de les mener à un accord à l'amiable, ou leur proposer la désignation d'un conciliateur de justice .

<https://www.conciliateurs.fr/Trouver-une-permanence>